

Lutter aujourd'hui, lutter demain, lutter sans relâche...

S'il est un art où Macron excelle, c'est bien celui du boniment. Jamais on ne le trouvera à court d'arguments dès lors qu'il s'agit de refiler une marchandise, aussi avariée soit-elle. Sur la question des retraites, il se surpasse. Tour à tour, il aura convoqué le spectre de la dette, la descente aux enfers de la démographie, l'abomination de la fainéantise... Pourtant rien n'y fait. Malgré les efforts déployés pour peindre le tableau apocalyptique d'un avenir où il y aurait trop de retraités qui se gobergent et trop de jeunes qui n'aspirent qu'à paresser, il ne parvient pas à convaincre. Pourquoi s'en étonner ?

Dans le cirque médiatique, quand un artiste use toujours des mêmes ficelles et ne renouvelle pas son numéro, il finit par lasser. Personne ne veut plus croire que l'objectif ultime de cette régression soit un « rééquilibrage du régime des retraites » et chacun se rend compte qu'il s'agit plutôt de réduire la part des richesses qui leur est consacrée. Un mauvais coup de plus ? Pas seulement. Comme on dit dans le langage des dominants, Macron respecte son agenda. Car ces mesures s'inscrivent dans un projet global de société où la part des salaires doit être comprimée et le niveau des dépenses sociales abaissé.

Les illustrations de cette politique ne manquent pas. Un exemple ? La France est championne d'Europe en matière d'effectifs par classe dans le premier degré. Cocorico ? Pas vraiment : 22,1 enfants par classe en 2019-2020

contre 19,8 en moyenne dans l'union européenne. Nul pays ne fait pire. Pourtant, un peu partout, le ministère réduit les dotations, supprime des postes dans les écoles, les collèges et les lycées. Tout cela au nom d'une rigueur budgétaire qui n'épargne même pas des zones classées REP + là où, on le sait bien, résident les enfants des classes privilégiées. Comme ne sont pas non plus épargnés les lycées professionnels dont on démantèle des enseignements pour mieux préparer le transfert d'élèves vers l'apprentissage et le secteur privé, jugés, sans doute, plus aptes à former aux emplois précaires, polyvalents, flexibles et mal payés que réclame le patronat.

On mesure l'importance de la lutte contre la « réforme des retraites ». Car comme le disait justement en 2019 un fantaisiste nommé Macron (un homonyme sans doute) : « ce serait hypocrite de décaler l'âge légal de départ à la retraite ». Mais au-delà du légitime refus de l'allongement du temps de travail, il s'agit d'une opposition à un projet de régression sociale d'une ampleur sans précédent.

**Face à pareil enjeu, un seul mot d'ordre s'impose :
grèves, blocages, manifestations !**

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*
Numéro de CPPAP : 0313 S 05109
Directrice de publication : C. NESIC
Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s
Abonnement : 20€
SUD-Éducation 76-27
8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen
tel : 02 35 89 89 83 ✉ sudeduc@sudeduc7627.org
<http://www.sudeduc7627.org/>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Suppression des ZIL
- Page 3 : Suppression de la Techno en 6e
- Page 4 : Kit slogans pour les manifs
- Page 5 : COVID et la santé au travail
- Page 6 : Caisse de grève



Suppression des ZIL

Fin janvier la Dasen annonçait à toutes les organisations syndicales un changement radical dans la gestion des remplaçant·e·s du premier degré. Et comme elle prend en compte lesdites organisations et les collègues, ces dernier·e·s, avant même que les instances, si réduites soient-elles, n'aient toutes été consultées, ont reçu un message leur signifiant la suppression de leur poste et l'obligation de participer au mouvement : les ZIL subissent tou·te·s une mesure de carte scolaire !

La cause en est bien sûr de grandes difficultés de remplacement. On ne compte plus, en effet, dans les écoles les journées de maladie non remplacées, les stages annulés faute de remplaçant·e, les stages de formation syndicale refusés ! Tout cela par manque de postes de remplaçant·e·s bien sûr ! Notre DASEN va-t-elle donc sortir de son chapeau une partie des postes dont nous avons cruellement besoin ?

Que nenni ! La DASEN minimise, car pour ses services le vrai problème ne serait pas le manque de postes mais une mauvaise gestion des moyens. Eh oui nombre de remplaçant·e·s seraient régulièrement dans leur école de rattachement sans effectuer de remplacement ! Bien entendu les services de la DASEN sont incapables de fournir le nombre de jours concernés, ni même de nommer les écoles où cela se produirait ! Il n'est donc pas besoin d'être devin pour comprendre qu'en fait ces situations sont exceptionnelles et ne durent pas plus d'une demi-journée, d'autant que les circo « se prêtent » des remplaçant·e·s volontaires en cas de besoin.

Les difficultés de remplacement ont une cause connue de tous : le manque de postes qui est en diminution depuis plusieurs années !

Résultat, la DASEN annonce une solution magique puisque le personnel administratif (les secrétaires de circo) gèrerait mal selon elle : il suffit de les remplacer par une nouvelle application magique nommée ANDJARO, gérée par un unique pôle ressource à l'inspection. Bien entendu là

où il y avait un·e secrétaire par circo pour entre autre s'occuper des absences, il n'y en aura plus que quelques un·e·s par département.

Conséquences :

- centralisation départementale de toutes les absences.
- disparition de la gestion des absences par les circonscriptions même celles déclarées le matin,
- les directeurs/directrices, voire les collègues, indiquent sur l'application leur absence,
- la décision des remplacements se fait par le nouveau pôle de gestion des remplacements qui sera créé à la DSDEN 76,
- les remplaçant·e·s seront informé·e·s par SMS sur leur téléphone personnel (si accord) ou le cas échéant via la boîte mail professionnelle,
- les directeurs/directrices des écoles de rattachement sont informé·e·s des missions de remplacement,
- les directeurs/directrices des écoles où se situe l'absence sont informé·e·s,
- les remplaçant·e·s sont informé·e·s des caractéristiques du remplacement (durée, lieu, niveau de la classe).

Les collègues remplaçant·e·s vont être soumis à ce nouveau logiciel, avec sans doute des secteurs plus larges, une gestion moins humaine et la quasi obligation d'utiliser leur téléphone personnel. Il y aura aussi moins de lien entre les collègues (remplacé·es et remplaçant·es) puisque toutes les infos passeront (si cela fonctionne) par l'application.

À l'heure de la semaine sans écran (« impulsée » par le DASEN) où l'école est censée apprendre aux élèves et leur famille l'importance des rapports humains et des échanges, la solution au manque de postes est un logiciel qui réduira les relations humaines !

Une nouvelle fois, une triste illustration du « faites ce que je dis mais pas ce que je fais » !

On persiste et on signe ... la pétition

Nous avons pris connaissance avec un grand étonnement du mail que des professeur·es des écoles de la circonscription de Dieppe Est, ont reçu de la part de Madame l'inspectrice Vincke pour avoir signé une pétition contre la fermeture d'une classe à Berneval le Grand. Les menaces d'une procédure disciplinaire à leur rencontre sont scandaleuses et inacceptables.

L'obligation ou devoir de réserve ne figure pas dans la loi, qui consacre au contraire la liberté d'expression du fonctionnaire. La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, dispose, en son article 6 que « la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires ». Le premier corollaire de la liberté d'opinion est la liberté d'expression, y compris syndicale, comme le confirment de façon constante les interprétations du Conseil d'État. Nous l'avons rappelé à l'inspectrice le 28 février par courrier et de vive voix !

Signons toutes et tous cette pétition pour deux raisons, par solidarité avec les collègues mis en cause mais aussi évidemment contre cette fermeture classe injuste

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/non-a-la-fermeture-dune-classe-a-berneval-le-grand-11171/>

Communiqué intersyndical contre la suppression de la Technologie en 6e

Le ministère a annoncé par voie de presse son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en 6°. Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives. La circulaire « Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6° (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège » parue au BO le 12 janvier 2023 n'y fait pas davantage référence. Le ministre est décidément bien mal inspiré de renouer ainsi avec les méthodes verticales et autoritaires de son prédécesseur.

La suppression de la technologie en 6° retirerait aux élèves la possibilité de découvrir une nouvelle dimension de la technologie ancrée dans les sciences et techniques qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. Faut-il comprendre que le programme de sciences et technologie en Sixième pourrait être supprimé ? Ou serait-il laissé à la responsabilité des collègues de SVT et de physique-chimie sans horaire supplémentaire ?

Pour financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, aux contours très flous, et le loger dans les 26 heures élève par semaine, le ministre fait donc un choix très contestable en supprimant une discipline pourtant initiée au primaire.

Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique. Cette décision va mettre en danger les postes des collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire.

L'urgence est à la baisse des effectifs par classe pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages et à la revalorisation des métiers de l'enseignement pour juguler la crise de recrutement.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SNFOLC, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et Sud Éducation demandent au ministre de revenir sans attendre sur son initiative et rappellent qu'aucun texte réglementaire ne la permet. À l'heure où les conseils d'administration des collèges sont réunis pour débattre et adopter la répartition de la dotation horaire globalisée (DHG) pour la rentrée 2023, l'organisation des enseignements ne saurait être bouleversée à la dernière minute sans concertation ni prise en compte des conséquences pour les personnels concernés.

Les organisations syndicales soutiennent la pétition lancée par les associations disciplinaires de technologie et invitent tous les collègues à la signer :

<https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-suppression-de-l-enseignement-technologique-en-6%C3%A8me>



Des slogans pour les manifestations retraites

À l'heure où nous écrivons ce journal, (27 février 2023), et sauf si le gouvernement a retiré sa contre réforme des retraites dans un accès de lucidité (mais nous y croyons peu), nous pensons à la victoire possible de ce mouvement grâce au durcissement de la grève qui doit devenir reconductible et se généraliser à l'ensemble des secteurs professionnels. Vous pouvez utiliser et emporter avec vous cette page en manif avec vos collègues, vos ami·es, vos voisin·es et chanter par exemple ces slogans

Métro, boulot, caveau... non merci !

- Et pas un jour de plus, et pas un euro de moins!
- Toujours là, pas fatigué.es, on veut la même retraite qu'un.e député.e
- Capitalisation, Piège à cons ! Défendons La répartition !
- Public, privé, On veut l'égalité : 37,5 annuités !
- C'est pas les retraités Qui nous coûtent cher, Ce sont les banquiers Et les actionnaires
- Les privilégiés, C'est pas les salariés, C'est pas les retraités, C'est le MEDEF et l'Elysée !
- Du boulot pour les jeunes, du repos pour les vieux
- Contre le chômage et la précarité, Grève ! Grève ! Grève générale illimitée !
- Public, privé... C'est la grève générale Qu'il nous faut préparer !
- Contre le chômage et la précarité, Grève ! Grève ! Grève générale illimitée !
- Medef partout ! Justice nulle part ! Patrons voyous ! Gouvernements ripoux !
- Capitalisation, piège à cons !
- Fonds de pension, piège à cons !
- Alignement des retraites sur celles des députés
- Pour faire céder gouvernement Et patronat Une journée, ce ne sera pas assez La riposte doit s'amplifier
- Public / privé ! même combat ! La loi du Medef ne passera pas !
- Y'en a ras le bol de ces guignols qui ferment les usines, qui ferment les écoles !
- Ils mentent, ils volent... ras le bol de ces guignols !
- De l'argent, il y en a dans les caisses du patronat ! De l'argent, on l'prendra dans les caisses du patronat !
- Assez de cadeaux pour la France d'en haut, assez de coups bas pour la France d'en bas. Tout est à nous... rien n'est à eux... Tout ce qu'ils ont, ils l'ont volé...Partage des richesses... Égalité sociale... Ou alors, ça va péter, ça va péter !
- Tout est à nous... Rien n'est à eux... Pour les retraites y'a du pognon, Mais dans les poches des patrons, Faut les taxer, faut les taxer !
- Assez, assez, assez d cette société Qui n'offre que le chômage et la précarité Engraisse les actionnaires et répand la misère
- C'est pas dans les salons, c'est pas à Matignon qu'on obtiendra satisfaction. C'est dans la grève, c'est dans l'action ! Il faut lutter ! S'organiser ! Se syndiquer !
- La retraite avant la mort
- Y'en a assez, assez, assez d cette société qui sème le chômage et la précarité ! • Pour les faire reculer La lutte doit continuer
- Quand le gouvernement ment, la rue rue.
- Guerre au chômage, pas aux immigrés, ni aux sans-emplois !
- Thermomètre : 37,5 ça va, 40 c'est trop, 42 t'es mort
- Qui sème la misère, récolte la colère ! Grève générale !
- Assez, assez de ce gouvernement Qui rançonne les smicards Pour aider les richards
- Dans les usines, dans les bureaux, dans les écoles, dans les quartiers... C'est tousensemble qu'il faut lutter !
- Parents licenciés, Jeunesse précarisée... ça ne peut plus durer, ça va péter !
- Les jeunes dans la galère, Les vieux dans la misère, Le tout sécuritaire... On n'en veut pasde cette société là !
- Non, non, non à cette éducation, Qui sélectionne et engraisse les patrons !
- Les patrons sont des voleurs Les retraites aux travailleurs
- C'est pas les retraités qui coûtent cher Ce sont les actionnaires le Medef et les banquiers !
- On n'veut plus faire de sacrifices pour augmenter leurs bénéfices
- Les privilégiés, c'est pas les salariés, c'est le Medef et l'Élysée

Covid : agir syndicalement et développer la prévention

Bien que le Covid ait quelque peu disparu des radars médiatiques et des préoccupations de la population, nous n'en avons pas pour autant terminé avec la pandémie.

En effet, le virus continue à faire de nombreuses victimes, près de 40 000 morts en France en 2022, soit beaucoup plus qu'une grippe saisonnière. Au niveau mondial, une étude effectuée par une équipe de l'OMS et parue en décembre dans la revue *Nature* évalue à environ 15 millions le nombre de décès en trois ans. D'autres études dont la presse s'est fait l'écho donnent même des estimations supérieures.

De plus, de nombreuses personnes infectées ont contracté un covid long. Ainsi, une étude rendue publique le 21 juillet 2022 par Santé publique France évaluait le nombre de Français.es affectées par de telles séquelles à 2 millions.

Par ailleurs, d'autres études scientifiques alertent sur les séquelles à moyen et long terme du covid. Une vaste étude américaine parue dans la revue *Nature Medicine* le 10 novembre 2022 pointe les dangers liés aux réinfections, lesquelles aggravent les risques cardio-vasculaires, neurologiques, pulmonaires, diabétiques, etc.

Enfin, la situation dans laquelle se trouvent les personnes dites vulnérables (greffés, patients subissant une chimiothérapie, etc.) est inadmissible, les autorités les laissant purement et simplement à elles-mêmes.

Dans l'éducation nationale, la protection contre le covid est devenue pour ainsi dire totalement inexistante. Il faut dire que la prévention des risques professionnels y est de manière structurelle proche de zéro. Force est de constater que la pandémie n'a guère servi de leçon et faute de moyens et de volonté, la santé au travail reste complètement négligée par notre employeur. Prenons un seul exemple pour illustrer notre propos : les collègues des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, soit environ 35 000 personnels, ne peuvent compter en tout et pour tout que sur un seul médecin de prévention, et encore, celui-ci n'exerçant que deux jours par semaine, soit 0,4 ETP (équivalent temps plein) !

Pour autant, syndicalement, nous pouvons agir concrètement contre le virus et, au-delà, pour développer la prévention des risques professionnels. Voici quelques leviers d'action :

- Mesurer le risque de contamination en lieu clos grâce à des capteurs de CO₂, de préférence chiffrés, afin d'évaluer la qualité de l'air et aérer dès que nécessaire, quand le taux de CO₂ dépasse 800 ppm.

- Continuer la prévention sur le port du masque : porter un masque ne doit pas être considéré comme un « réflexe archaïque, digne de pitié ou de mépris », mais un geste qui protège et surtout protège les autres, comme l'écrit Christian Lehmann, médecin chroniqueur à *Libération*. Il n'est ainsi pas absurde de proposer à un élève ou à un collègue qui présente des symptômes de porter temporairement un masque afin de ne pas contaminer son entourage, ce qui semble un geste de bon sens alors que les effectifs de classe sont structurellement surchargés.

- Continuer à tester et à se tester, en allant chercher en pharmacie les autotests délivrés gratuitement pour les personnels éducation nationale. Et ces autotests peuvent aussi servir pour nos élèves qui en font la demande ou à qui on peut en proposer.

- Ecrire dans le RSST (Registre de Santé et de Sécurité au Travail) : l'usage du RSST dématérialisé est dorénavant bien plus répandu depuis sa mise en place en 2020 et chaque jour, des fiches sont non seulement consignées par des collègues pour signaler un fait relevant de la santé ou des conditions de travail, mais de plus, celles-ci remontent à la DSDEN et au rectorat. La hiérarchie les lit donc systématiquement et pousse parfois les chefs d'établissement et les IEN, qui ont obligation d'en prendre connaissance, à agir pour prendre des mesures. Il s'agit donc d'un outil intéressant et qu'il faut faire connaître encore plus largement.

- Se saisir des instances représentatives et inscrire les questions de santé à l'ordre du jour : les CHS (Commissions Hygiène et Sécurité, qui doivent se réunir au moins une fois par trimestre) dans les établissements du secondaire, là où elles existent ; les conseils d'administration, quand il n'y a pas de CHS, par exemple en posant une question diverse 48 heures à l'avance ; les conseils d'école dans le premier degré. C'est notamment dans ces instances que les registres peuvent être examinés et discutés, qu'il s'agisse des fiches SST qui ont été consignées ou du DUER (document unique d'évaluation des risques).

- Enfin, discuter des questions liées à la santé avec ses collègues en AG, que ce soit au cours des heures mensuelles d'informations syndicales dans les collèges et lycées, ou lors des RIS dans le premier degré. C'est souvent au cours de ces échanges que peuvent être portées à la connaissance de tou.te.s les situations de travail à risque et que peuvent être élaborées des revendications concrètes pour protéger notre santé.

Alors, en attendant, nous l'espérons tou.te.s, la fin de la pandémie, continuons à agir contre la propagation du virus et à porter, collectivement et syndicalement, le combat en faveur de la santé au travail.



Caisse de grève Éducation 2023

Elle a pour but de soutenir tous les personnels en grève dans le domaine de l'éducation qui luttent pour se défendre contre la nouvelle réforme des retraites. Cette indemnisation est destinée aux salarié.es pour qui le manque de fric est une réelle entrave à l'exercice concret du droit de grève.

Pour SUD Éducation, le mot d'ordre est clair : retrait pur et simple du projet Macron-Borne-Dussopt !

SUD éducation 76/27 lance donc pour 2023, une fois encore, une caisse de grève permettant de soutenir les plus précaires des grévistes. En 2020, nous avons récolté plus de 10.000€ et redistribué à plus d'une centaine de personnes dans l'académie de Rouen l'ensemble de ces fonds.

Quels sont les règles de cette caisse ? Toujours les mêmes.

- La totalité de la somme récoltée sera reversée aux grévistes sur présentation des bulletins de salaire une fois les retraits sur salaire effectués.
- Priorité aux précaires : AED, AESH, AVS, etc.
- Une somme identique sera reversée à chacun par jour de grève.
- Le montant de cette somme dépendra du montant des sommes collectées et sera inférieur à une journée de salaire.
- Transparence totale des fonds récoltés et reversés sur simple demande.
- Enfin on s'engage à ne conserver les informations personnelles que durant la durée de la campagne (de la collecte jusqu'à la répartition des fonds collectés) et après, toutes les informations permettant de vous identifier seront détruites.

Pour donner : envoyez vos chèques à **SUD Éducation 76/27, 8 rue de la savonnerie, 76000 Rouen** (en écrivant au dos - Caisse de grève) ou par CB à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/sud-education/collectes/solidarite-avec-les-grevistes-de-l-education-1>

ou si vous habitez dans l'Eure, vous pouvez verser à tout moment la somme de votre choix à l'adresse suivante : <http://www.leetchi.com/c/fond-de-greve-des-ud-de-leure-2023>

RESF Rouen

Maison des associations
22 Bis rue Dumont D'Urville, 76000 Rouen
Le RESF reçoit tous les mercredis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00.

Téléphone :

(urgence ou prise de rendez-vous)

07.83.18.46.77

Mail : resf76.rouen@orange.fr

Pour en bénéficier : Envoyer un mail à sudeduc@sudeduc7627.org et indiquez comme objet « demande indemnisation + votre nom + prénom »

Indiquez dans le message votre nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, le nombre de jours de grève effectués et le nombre de jours d'indemnisation demandés.

Merci de joindre vos bulletins de salaire justifiant du nombre de jours de grève prélevé et pour lesquels vous demandez une indemnisation.

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: sudeduc@sudeduc7627.org, sur la toile: <https://sudeduc7627.org>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN : 8 rue de la Savonnerie,
76000 ROUEN

☎ (&fax) : 02 35 89 89 83,
☎ : 06 68 63 20 05

→ Mardi : 09h00 - 17h00
→ Mercredi : sur RDV
→ Jeudi : 09h00 - 17h00

EVREUX : Bourse du travail,
17 ter Rue de la Côte Blanche
☎ : 09 50 50 86 15 (sur RDV)

LE HAVRE : Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎ : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1^{er} jeudi du mois, 15h00-18h00
✉ : solidairesdieppe@gmail.com